



FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION POUR
LES DOMMAGES DUS
A LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES

ASSEMBLEE
18ème session
Point 17 de l'ordre du jour

Distr
RESTREINTE
FUND/A.18/14/Add.1
2 octobre 1995

Original: ANGLAIS

BUDGET POUR 1996

Note de l'Administrateur

1 Poste de fonctionnaire des finances

1.1 L'âge de la retraite pour les fonctionnaires est régi par l'article 17, libellé comme suit:

"L'âge normal de la retraite pour les fonctionnaires du Secrétariat est de 62 ans. Toutefois, pour les fonctionnaires nommés avant le 1er janvier 1990, l'âge normal de la retraite est de 60 ans. Dans des cas exceptionnels, ces limites peuvent être reculées dans l'intérêt du Fonds."

1.2 Monsieur S.O. Nte, fonctionnaire des finances, membre du FIPOL depuis le 1er septembre 1979, atteindra l'âge de 60 ans le 16 janvier 1996.

1.3 Le fonctionnaire des finances et Mme Pauline Binkhorst-van Romunde, sa secrétaire, ont dû faire face à un volume de travail très chargé ces dernières années. Il est probable que le volume de travail au sein de l'organisation actuelle du Fonds s'accroîtra au cours des années à venir. L'entrée en vigueur du Protocole de 1992 à la Convention portant création du Fonds et la création d'une nouvelle organisation (le Fonds de 1992), dont la gestion sera sans doute assurée par le Secrétariat actuel du Fonds, augmenteront en outre le volume de travail relatif au budget, aux comptes et aux investissements.

1.4 Pour les raisons évoquées ci-dessus, un départ à la retraite de l'actuel fonctionnaire des finances au début de l'année 1996 entraînerait un très grand déséquilibre. C'est pourquoi l'Administrateur a décidé, avec l'assentiment de M. Nte, de fixer l'âge de sa retraite à une date ultérieure. Cette mesure doit permettre le recrutement d'un successeur de M. Nte, qui pourrait ainsi suivre une formation aux fins de ce poste très important.

1.5 Le fonctionnaire des finances du FIPOL est responsable de l'exploitation d'un système comptable complexe. Les questions comptables sont régies par les normes communes de vérification du Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ce système est fondé sur une combinaison des comptes du secteur public et du secteur privé. Les questions budgétaires, qui englobent les dépenses administratives ainsi que les dépenses relatives aux demandes d'indemnisation se rapportant au fonds général et au fonds des grosses demandes d'indemnisation, nécessitent des procédures comptables spéciales. Le fonctionnaire des finances est en outre responsable du dépôt et des placements des fonds d'un montant actuel de £90 millions environ.

1.6 L'Administrateur estime nécessaire que le successeur de M. Nte soit en mesure de travailler avec lui durant une longue période de manière à devenir pleinement compétent en ce qui concerne toutes les tâches effectuées par le fonctionnaire des finances. De l'avis de l'Administrateur, ceci devrait entraîner un doublement du poste de fonctionnaire des finances durant cette période. L'Administrateur propose d'être autorisé à engager un fonctionnaire supplémentaire de la catégorie des administrateurs de la classe P4/P5 à compter du 1er mai 1996, outre l'insertion d'une indemnité supplémentaire (calculée pour un poste de la classe P4, échelon 1) de £61 960 dans le budget de 1996 à cette fin. De ces £61 960, £28 200, £18 430 et £15 330 seraient affectés aux catégories Traitements, Cessation de service et recrutement, Prestations et indemnités accordées au personnel, respectivement.

2 Location de bureaux

2.1 A sa 17ème session, l'Assemblée a adopté les ouvertures de crédits pour 1995, comprenant notamment les crédits pour le recrutement de trois fonctionnaires supplémentaires (document FUND/A.17/35, paragraphe 19). En novembre 1994, l'Administrateur a recruté deux fonctionnaires supplémentaires. Le troisième fonctionnaire supplémentaire devrait être recruté en décembre 1995. Dans le projet de budget pour 1996, l'Administrateur a inclus une ouverture de crédits pour une secrétaire supplémentaire. Comme cela est indiqué ci-dessus, l'Administrateur propose de recruter un successeur à l'actuel fonctionnaire des finances, qui travaillerait avec le titulaire actuel pendant quelque temps.

2.2 Le recrutement de fonctionnaires supplémentaires nécessite des locaux de bureaux supplémentaires. L'Administrateur est récemment parvenu à un accord avec l'OMI, selon lequel des locaux supplémentaires devaient être mis à la disposition du FIPOL à partir du 1er novembre 1995. Ces locaux supplémentaires (environ 400 pieds carrés), qui n'étaient pas pris en compte dans le projet de budget figurant dans le document FUND/A.18/14, permettront l'installation des bureaux des trois nouveaux fonctionnaires mentionnés au paragraphe 2.1.

2.3 L'OMI a informé l'Administrateur que la part du FIPOL concernant les frais relatifs à l'amélioration de la climatisation des salles de conférences du bâtiment de l'OMI s'élèvera à £4 420.

2.4 Faute de locaux de rangement suffisants à l'intérieur du bâtiment de l'OMI, le FIPOL a loué des locaux de rangement supplémentaires hors de ce même bâtiment. Ces locaux (125 pieds carrés) sont situés à Wandsworth, Londres SW18, et le loyer est de £1 560 par an.

2.5 L'Administrateur calcule les frais supplémentaires des locaux de bureaux et de rangement comme suit:

	£
Charges de location	3 720
Charges couvrant les services	7 010
Climatisation (part du FIPOL)	4 420
Location de locaux de rangement hors du bâtiment de l'OMI	<u>1 560</u>
	<u>16 710</u>

3 Rémunération des membres de l'Organe consultatif sur les placements

3.1 Dans le projet de budget pour 1996, l'Administrateur propose que le montant affecté à la rémunération des membres de l'Organe consultatif sur les placements passe de £12 000 à £15 000 (document FUND/A.18/14, paragraphe e, chapitre V).

3.2 Lorsque la rémunération initiale des membres de l'Organe consultatif sur les placements a été fixée, le niveau de leur participation aux questions touchant le FIPOL n'était pas clairement établi. Il ressort du rapport de cet Organe (document FUND/A.18/4) que les membres se sont réunis plus fréquemment qu'il ne l'avait été prévu initialement, et qu'ils ont en outre été consultés par le fonctionnaire des finances à plusieurs occasions.

3.3 Eu égard à ce qui précède, l'Administrateur a estimé que la rémunération des membres de cet Organe devrait être portée à un niveau plus proche de la rémunération normalement versée pour ce type de compétence. C'est pourquoi l'Administrateur présente une proposition révisée, selon laquelle le montant affecté à la rémunération des membres de l'Organe consultatif sur les placements devrait être augmenté, soit passer de £12 000 à £18 000 (£6 000 annuels par membre).

4 Projet de budget révisé pour 1996

A la lumière des considérations exposées ci-dessus, l'Administrateur a élaboré un projet de budget révisé pour 1996 concernant les dépenses administratives du FIPOL, tel que reproduit à l'annexe du présent document.

5 Mesures que l'Assemblée est invitée à prendre

L'Assemblée est invitée à examiner le projet de budget des dépenses administratives du FIPOL pour 1996 en vue de l'adopter.

ANNEXE

PROJET DE BUDGET POUR 1996

ETAT DES DEPENSES

		Dépenses effectives de 1994	Ouvertures de crédits pour 1994	Ouvertures de crédits pour 1995	Crédits demandés pour 1996
		£	£	£	£
A	<u>SECRETARIAT</u>				
I	<u>Personnel</u>				
a)	Traitements	353 792	482 950	462 650	530 140
b)	Cessation de service et recrutement	770	72 840	46 850	19 430
c)	Prestations et indemnités accordées au personnel	123 673	189 590	189 390	224 050
d)	Congés dans les foyers	<u>2 253</u>	<u>4 000</u>	<u>10 000</u>	<u>5 000</u>
		<u>480 488</u>	<u>749 380</u>	<u>708 890</u>	<u>778 620</u>
II	<u>Services généraux</u>				
a)	Location des bureaux (y compris services communs, services de sécurité et impôts locaux)	54 152	82 250	66 500	93 710
b)	Machines de bureau, y compris frais d'entretien	24 405	21 000	21 000	25 000
c)	Mobilier et autre matériel de bureau	7 856	7 500	8 000	8 000
d)	Papeterie et fournitures de bureau	10 657	11 000	18 000	23 000
e)	Communications (téléphone, télex, télécopie, envois par la poste)	27 659	22 000	26 000	40 000
f)	Autres fournitures et services	15 248	21 000	25 000	25 000
g)	Dépenses de représentation	6 682	11 000	13 000	14 000
h)	Impression et publication	<u>50 936</u>	<u>24 000</u>	<u>65 000</u>	<u>90 000</u>
		<u>197 595</u>	<u>199 750</u>	<u>242 500</u>	<u>318 710</u>
III	<u>Réunions</u>				
a)	Session de l'Assemblée du Fonds de 1971 et sessions du Comité exécutif en automne	16 491	16 800	17 640	21 075
b)	Réunions supplémentaires du Comité exécutif (3 sessions)	9 664	18 960	19 910	31 720
c)	Groupe de travail intersessions (1 session)	17 354	12 640	6 640	7 930
d)	Session de l'Assemblée du Fonds de 1992/Session extraordinaire de l'Assemblée du Fonds de 1971	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>21 075</u>
		<u>43 509</u>	<u>48 400</u>	<u>44 190</u>	<u>81 800</u>

		Dépenses effectives de 1994	Ouvertures de crédits pour 1994	Ouvertures de crédits pour 1995	Crédits demandés pour 1996
IV	<u>Conférences et voyage</u>	£	£	£	£
a)	Conférences et séminaires	23 874	20 000	20 000	20 000
b)	Missions	1 840	20 000	20 000	20 000
		<u>25 714</u>	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
V	<u>Dépenses accessoires</u>				
a)	Vérification extérieure des comptes	16 800	18 000	18 000	18 500
b)	Montants versés à l'OMI au titre des services généraux	5 140	5 200	5 300	5 300
c)	Honoraires d'experts-conseils	54 063	70 000	50 000	80 000
d)	Montants versés à l'OMI au titre des services d'un traducteur	39 744	42 000	42 000	45 000
e)	Organe consultatif sur les placements	-	-	12 000	18 000
		<u>115 747</u>	<u>135 200</u>	<u>127 300</u>	<u>166 800</u>
VI	<u>Dépenses imprévues</u> (telles qu'honoraires de consultants et d'avocats, coût du personnel supplémentaire et coût du matériel)	-	-	50 000	50 000
	TOTAL DES DEPENSES (CHAPITRES I - VI)	863 053	1 172 730	1 212 880	1 435 930

B DEMANDES D'INDEMNISATION

(voir document FUND/A.18/15 - Calcul des contributions annuelles)

	<u>ETAT DES RECETTES - FONDS GENERAL</u>	fonds effectivement accumulés au 31.12.94	prévisions budgétaires pour 1994	prévisions budgétaires pour 1995	prévisions budgétaires pour 1996
I	<u>Excédent reporté des exercices précédents</u>	11 825 448	5 218 952	11 100 396	11 926 646
II	<u>Tout autre revenu</u>		<u>400 000</u>	<u>600 000</u>	<u>600 000</u>
	TOTAL DES RECETTES (TITRES I et II)		<u>5 618 952</u>	<u>11 700 396</u>	<u>12 526 646</u>